



Communiqué de presse : « La fabrique du bien vieillir » ? : Une nouvelle manœuvre du gouvernement pour ne pas répondre aux revendications urgentes

Dans le cadre du Conseil National de la Refondation « CNR à la mode Macron », est lancée le 11 octobre « la fabrique du bien-vieillir ».

J.C. Combe décrit le périmètre du futur atelier qui, selon lui, n'est pas « nouvelle concertation mais une opérationnalisation de mesures consensuelles et issues du terrain ».

Mais ça veut dire quoi, à la fin, tous ces termes ?

En réalité, beaucoup d'affirmations pour ... un grand abandon.

Juin 2018 : E. Macron affirme que la « loi Grand Âge sera le marqueur social de ce quinquennat ».

Juin 2019 : E. Philippe affirme que cette loi « est peut-être une des plus importantes de ce quinquennat ».

Juin 2021 : O. Véran affirme que la loi est prête et sera présentée au Parlement dès le mois de septembre 2021.

Septembre 2021 : J. Castex abandonne l'examen de la loi au Parlement mais annonce de nouvelles mesures à l'Assemblée.

Août 2022 : J.C. Combe annonce l'abandon définitif de la loi grand âge.

Un constat partagé.

Tous les acteurs savent la nécessité de donner davantage de moyens à un secteur en grande souffrance, de revaloriser des métiers qui peinent à recruter, d'affronter un « boom » de la dépendance de nombre de retraités en perte d'autonomie.

La question centrale est donc bien celle d'une réelle programmation des chantiers et des dépenses correspondantes, tant le retard de la France est énorme. Les dépenses publiques qui regroupent les dépenses de la perte d'autonomie des personnes âgées sont de 1,7 % du PIB en France, par rapport aux Pays Bas (3,7 %), à la Suède (3,2 %) et au Danemark (2,5 %).

Une réponse totalement décalée des enjeux.

Les trois ateliers proposés par la « fabrique » permettent d'en mesurer l'ambition au vu des retards constatés :

- La prévention : adaptation des logements, rendre l'activité sportive plus accessible, faciliter le vieillissement en bonne santé, prévenir les chutes.
- Le lien social et la citoyenneté : renforcer la participation des personnes âgées et leur engagement dans la société, faciliter la mobilité et l'accès aux transports, promouvoir la bientraitance et lutter contre les violences, faciliter l'accès aux droits avec un service territorial de l'autonomie.
- Les métiers : mieux faire connaître les métiers du bien-vieillir, changer leur image, et améliorer les conditions de travail.

Une solution imposée.

Tout le monde sait bien que ces tables rondes n'ont d'autre objectif que de nous faire croire que nous sommes associés à l'élaboration des mesures. La réalité de la décision ne sortira pas de ces tables rondes. Elles s'inscrivent dans une globalité de décisions que le gouvernement refuse de présenter. Et pour cause...

Pour le pouvoir, l'enjeu majeur c'est la réforme des retraites qui n'a d'autre but que de nous faire travailler plus longtemps pour diminuer les dépenses de retraite qui ne sont pas compatibles avec les objectifs affichés de réduction des dépenses publiques.

Voilà comment le gouvernement entend nous faire payer la facture : âge de départ à la retraite retardé, hausse de la durée de cotisation, nouvelles journées de solidarité...

Une réponse déterminée.

C'est pourquoi les organisations soussignées s'indignent de la méthode employée par le ministre qui est « en complète incohérence avec la gravité de la situation dans laquelle se situe le secteur du grand âge, d'une dimension inédite » pour reprendre les termes du communiqué de la FNADEPA (Fédération nationale des directeurs d'établissements et services pour personnes âgées).

C'est pourquoi les organisations soussignées ne sauraient tomber dans le piège de cette manipulation grossière qui, loin de traiter les problèmes, vise au contraire à nous faire les complices de mesures rétrogrades.

Elles appellent à un vrai débat qui se conclut par un vote au Parlement avec une programmation des engagements et des financements à hauteur des attentes et des besoins.

Elles appellent enfin l'ensemble des citoyen-nes, notamment retraité-es à porter leurs revendications, pour obtenir en particulier :

- 1 agent par résident dans les EHPAD,
- la construction en nombre d'EHPAD publics pour faire face aux besoins liés au vieillissement de la population,
- la création de 100 000 postes pour tous les services d'aide à domicile et une amélioration de leur rémunération, de leur formation et de leurs conditions de travail pour permettre une prise en charge répondant aux besoins,
- la création d'un Service public de l'autonomie.

Marc Bastide (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Laurence Naudin (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)

Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59 rue du Rocher, 75008 Paris)

Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Roger Perret (Ensemble & solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur FGR-FP.

[Se désinscrire](#)



© 2021 FGR-FP